



INOCAP

IR2012
Un placement bloqué sur 5 ½ ans minimum, soit jusqu'au 30 juin 2018 (pouvant aller jusqu'à 7 ½ ans maximum, soit jusqu'au 30 juin 2020)
FCPI éligible à la réduction de l'IR

FCPI

MADEINFRANCE2012

► Retrouvez toutes les informations sur : www.inocap.fr

La France :
un large vivier de PME
dédiées à l'innovation

La France bénéficie d'un grand nombre de PME qui développent des innovations dans de nombreux domaines d'activité, très variés. Nos PME françaises disposent de nombreux atouts, avant tout humain avec **une qualification de très haut niveau de nos ingénieurs**, dont le « bouillon de créativité » est à l'origine de remarquables innovations. FCPI Made In France 2012 cible tous les secteurs d'activité, en France, en sélectionnant les « champions innovants de demain » qui ont un positionnement haut de gamme, sur des niches à forte valeur ajoutée.

Un investissement
dans des PME en croissance
qui font de l'innovation
de rupture le cœur de leur
développement

L'innovation est dite de rupture lorsqu'elle s'accompagne d'un bouleversement technologique et modifie profondément les conditions d'utilisation. D'importants investissements en Recherche & Développement, à l'origine d'une forte propriété intellectuelle, permettent la mise au point de nouveaux produits qui visent à satisfaire des besoins qui n'étaient pas explicitement exprimés.

L'innovation
de rupture est créatrice
de valeur

Des avancées technologiques et la simplicité d'utilisation de ces produits sont les atouts déterminants de la **conquête de parts de marché à l'international**. Ces avantages concurrentiels sont ainsi transformés en succès commerciaux. L'innovation de rupture s'impose et remplace une technologie jusque là dominante sur un marché donné. Elle est un levier essentiel de la croissance.

Le FCPI comporte un risque de perte en capital.

Notre engagement :

*Financer des PME 100% françaises, employant
75% de leurs effectifs en France, et/ou réalisant
50% de leur chiffre d'affaires à l'international*



Distinction

Basée sur le chiffre d'affaires de la société de gestion, sur la croissance des encours, du nombre de Fonds, des performances, de la volatilité et des effectifs.



« Contribuer au rayonnement de la France à l'international »

Le **FCPI MADEINFRANCE2012** en 3 points :

1.

Secteur

Tout secteur d'activité, innovation de rupture

2.

Durée de blocage

5 1/2 ans minimum, soit jusqu'au 30 juin 2018
(prorogeable 2 fois 1 an, soit jusqu'au 30 juin 2020
maximum sur décision de la société de gestion)

3.

Gestion

Orientée cotée, principalement sur des marchés non
réglementés à faible liquidité

Orientation de gestion du **FCPI MADEINFRANCE2012**

*40 % Libre gestion orientée actions,
obligations et monétaire*

20% PME cotées / Eurolist

40% PME cotées / Alternext & Marché Libre

A propos d'INOCAP

INOCAP est une société de gestion de portefeuilles entrepreneuriale créée fin 2007. INOCAP est spécialisée dans la prise de participations dans des PME au travers de fonds commun de placement dans l'innovation et gère à ce jour plus de 100 M€ pour le compte de 10 000 clients.

L'équipe INOCAP, composée de 9 personnes, est animée d'une conviction forte : le respect des fondamentaux permet d'afficher dans la durée, des résultats de qualité.



Avertissement

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 5 ½ ans minimum pouvant aller à 7 ½ ans, soit jusqu'au 30 juin 2020 maximum (sauf cas de déblocage prévus dans le règlement). Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique "profil de risque" du Règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Au 30 juin 2012, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FCPI gérés par la société de Gestion est la suivante :

FCPI	Année de Création	Quota Min. PME innovantes	Pourcentage investi en titres éligibles au 30/06/2012	Date d'atteinte de 50% du quota en titres éligibles	Date d'atteinte de 100% du quota en titres éligibles
INOCAP FCPI 71	2007	60 %	60,30 %	N/A	31/12/2009
INOCAP FCPI 8.2	2008	60 %	60 %	31/08/2010	31/12/2010
INOCAP FCPI 9.3	2009	60 %	65,70 %	28/02/2011	31/10/2011
INOCAP FCPI 10.4	2010	60 %	46%	28/02/2012	31/10/2012
SANTÉAU 2010	2010	60 %	41%	28/02/2012	31/10/2012
Innovation Industrielle	2011	90%	22%	31/08/2012	30/04/2013
INOCAP FCPI 11.5	2011	60 %	26%	28/02/2013	31/10/2013
SANTEAU 2011	2011	60 %	16%	28/02/2013	31/10/2013
Innovation industrielle 2012	2012	90%	0	31/08/2013	30/04/2014

Frais

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYEN (TFAM) MAXIMUM	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	dont TFAM distributeur maximal
Droit d'entrée et de sortie	0,67 %	0,67 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,74 %	1,40 %
Frais de constitution	0,14 %	-
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, suivi et cession des participations	0,07 %	-
Frais de gestion indirects	0,10 %	-
TOTAL	4,72 %	2,07 %

L'attention des souscripteurs est appelée sur le niveau des frais maximum auxquels est exposé le Fonds

La politique de prélèvements des frais prévoit que les frais sont identiques en période de pré-liquidation, et le cas échéant en période de liquidation

Souscription



INOCAP

40 rue la Boétie - 75008 Paris

T. +33 (0)1 45 64 05 80

F. +33 (0)1 45 64 05 52

www.inocap.fr

- * Souscription ouverte jusqu'au 30/06/2013
- * Montant de la part (hors droits d'entrée) : 100 €
- * Droits d'entrée : 5 % maximum
- * Souscription minimum : 1 000 €
- * Durée de blocage : 5 ½ ans minimum, soit jusqu'au 30 juin 2018 (pouvant aller jusqu'à 7 ½ ans maximum, soit le 30 juin 2020)
- * Société de Gestion : INOCAP SA
- * Dépositaire : Société Générale
- * Commissaire aux comptes : KPMG
- * Agréé le 27/07/2012 – ISIN : FR0011294131

Banquier dépositaire

 **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**
Securities Services